



### Sommaire

Échos du conseil  
municipal

Éditorial

Infos  
municipales

Zoom sur...

Vie  
associative

Denière minute

## Séance ordinaire du 27 février 2017



Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, le compte administratif 2016, de la commune ;
- à l'unanimité, le compte administratif assainissement 2017 ;
- à l'unanimité, la création d'un poste non permanent d'adjoint administratif territorial.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- du montant des subventions accordées aux associations de la commune ;
- d'une procédure de lutte contre le gaspillage mise en place par le SIPOM dans les écoles ;
- des devis pour l'éclairage du terrain de football.

## Séance ordinaire du 27 mars 2017



Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles 2016 ;
- à l'unanimité, la répartition intercommunale des charges de fonctionnement du centre de loisirs 2016 ;
- par 12 voix pour et 3 abstentions, les taux d'imposition des trois taxes directes locales ;
- à l'unanimité, le budget prévisionnel communal 2017 ;
- à l'unanimité, le budget prévisionnel assainissement 2017 ;
- par 14 voix pour et une abstention, la prescription de révision du PLU ;
- à l'unanimité, le devis du SDEHG, pour le raccordement d'un terrain rue d'en Gayraud ;
- à l'unanimité, une délégation permanente du Conseil au maire, pour signer les demandes de subventions ;
- à l'unanimité, un pouvoir donné à un cabinet d'avocat, pour représenter la commune auprès des tribunaux, dans le cadre du sinistre de la station d'épuration.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- de l'ouverture de la tranche conditionnelle n°2, du marché d'AMO, pour le groupe scolaire ;
- d'une subvention exceptionnelle, pour un voyage scolaire ;
- d'un compteur de véhicules qui sera mis en place entre le Bourg et Saussens ;
- de la disparition du SITPA, à compter du 1er août 2017

## Séance ordinaire du 2 mai 2017



Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 260 euros, pour un voyage scolaire ;
- à l'unanimité, la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles de Gauré et Vallesvilles ;
- à l'unanimité, une décision modificative au budget communal 2017.

Le Conseil a discuté et/ou été informé :

- de l'ouverture du nouveau site Internet de la commune ;
- de l'organisation du bureau de vote ;
- de la négociation avec les architectes du projet groupe scolaire ;
- de la sécurité des évènements festifs et des manifestations ;
- de l'augmentation des impôts locaux, à la suite de la fusion des intercommunalités ;
- de la réunion de la CAO, pour l'ouverture des plis du marché de réhabilitation de la salle polyvalente.

**Les séances du conseil municipal sont publiques.  
Elles ont lieu en général, le premier lundi de chaque mois.**

**Retrouvez les procès-verbaux des conseils municipaux  
en intégralité en mairie et sur le site internet :  
[www.bourg-saint-bernard.fr](http://www.bourg-saint-bernard.fr)**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il a été voté par le conseil municipal, le 27 mars dernier. Au plan comptable, un budget se présente en deux parties : une section fonctionnement et une section investissement.

S'agissant du fonctionnement, les dépenses de la commune devraient rester quasiment stables. Toutefois, la baisse sensible des dotations de l'Etat et la suppression d'aides importantes de la Caisse d'Allocations familiales diminueront les recettes de manière significative, cette année. Toutefois, la section de fonctionnement devrait dégager, encore cette année, un solde positif, nécessaire au financement des travaux d'investissement.

La section d'investissement regroupe les dépenses de plusieurs programmes majeurs : l'extension et la rénovation du groupe scolaire est le principal. Mais, certains aléas, aussi imprévisibles que coûteux (remise en état de la salle polyvalente Robert de Laplagnolle, obligation de mise en conformité aux normes d'accessibilité des bâtiments publics) sont venus télescoper le planning initial. Ce programme étant très lourd et concentré dans le temps, le conseil municipal a dû voter, cette année, une augmentation de 2%, de la part communale des taxes d'habitation et sur le foncier bâti. La dernière augmentation datait de 2012.

Comme tous les ans à cette époque, les festivités vont commencer. Notre traditionnelle fête de la Fadaise aura lieu le week-end de la Pentecôte. J'invite tous les habitants du village, notamment les nouveaux arrivants, à participer nombreux à cette fête qui dure depuis plus de 800 ans.

Je tiens à remercier toute l'équipe du Comité des fêtes et de l'Association du Pré de la Fadaise, qui travaillent d'arrache-pied pour préparer cette manifestation, si importante pour les Bourguignons.

Bonne fête à toutes et à tous.

*Andrée Oriol*



La mairie  
Tel : 05 62 18 86 50  
Fax : 05 62 18 86 51  
[mairie.stbernard@wanadoo.fr](mailto:mairie.stbernard@wanadoo.fr)



Ouverture au public

- LUNDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MARDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MERCREDI Fermé au public
- JEUDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- VENDREDI de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Directeur de la publication  
R. FERRANDO (1er Adjoint)

Comité de rédaction  
E. CESSÉS - Ch. LAHOZ - S. LE JOLY - D. PARKER  
G. PINEL - M.C. PINEL - J.P. RIBAUT - P. ZENATTI

Crédits  
[fr.vector.me](http://fr.vector.me), [freepik.com](http://freepik.com)

Tiré à 400 exemplaires imprimés par nos soins

## Procédure de changement de prénom

En vertu de la Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016, la demande de changement de prénom doit désormais, être effectuée auprès de l'officier d'état-civil du lieu de résidence de la personne concernée ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé.

S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle, la demande est remise par son représentant légal. Si l'enfant est âgé de plus de 13 ans, son consentement personnel est requis. Pour tout renseignement supplémentaire, contactez le secrétariat de la mairie.

## Carte d'identité nationale

Depuis le 7 mars 2017, la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité est modifiée et harmonisée avec celles des passeports. Ainsi, seules les 26 communes équipées d'un dispositif de recueil sont maintenant, compétentes pour recevoir les demandes.

Par conséquent, pour toute demande concernant la carte nationale d'identité ou le passeport, **contactez la mairie de Lanta** pour obtenir un rendez-vous au 05 62 18 82 00 ou [mairie.lanta@wanadoo.fr](mailto:mairie.lanta@wanadoo.fr).

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir l'adresse des 26 communes habilitées, contactez la mairie de Bourg St Bernard au 05 62 18 86 50.

## Enlèvement d'encombrants gratuit

Les encombrants sont des éléments volumineux non naturels : planches, meubles, fauteuils, lits, tuyaux, gros électroménager (vieux réfrigérateurs, cuisinières...) sommiers, matelas, éléments en fer, vélos, emballages volumineux (cartons ou polystyrène)...

Ils se caractérisent par leur volume (objets ne rentrant pas dans le coffre d'un véhicule) et leurs poids (objets ne permettant pas d'être soulevés par une seule personne).

Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie intercommunale à Caraman, ouverte du **mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h**.

Attention, les dépôts sauvages ou près de containers collectifs sont interdits par la loi et soumis à des sanctions.

Le Conseil municipal en partenariat avec le SIPOM de Revel a décidé de mettre en place une collecte avant l'été. **Ce service est gratuit.**

Afin de pouvoir organiser ce ramassage nous demandons aux administrés intéressés de nous communiquer leur adresse et la liste des encombrants à récupérer à la mairie aux horaires d'ouverture au public.

## Trottoirs dégagés

Afin d'assurer la liberté ou la sûreté de passage sur la voie publique conformément à l'article R644-2 du Code pénal, il est demandé aux administrés de rentrer les conteneurs ou bacs à ordures ménagères après la collecte.

De même, il est rappelé aux riverains possédant des arbres, haies ou autres de tenir coupé tout ce qui empiète sur le trottoir.

## Départs à la mairie



Après près de 15 années passées au service des Bourguignons, Vanessa Garric nous a quittés pour rejoindre le Conservatoire à vocation régionale de Toulouse. Et ce n'est pas sans quelque émotion que les élus et le personnel de la commune lui ont souhaité, le 13 janvier dernier, une pleine réussite, dans son très nouveau travail.

Son poste est désormais, occupé par Magalie Lopez, qui est bien connue de nos concitoyens et qui possède déjà, une longue habitude des dossiers communaux. Kévin Sicre a assuré temporairement l'accueil du public. Il a été remplacé depuis peu par Elodie Valette.

Enfin, Nadine Camel, qui s'occupait si bien de nos petits écoliers, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Nous lui souhaitons bon vent pour une longue et paisible retraite.



## Projet d'autoroute Toulouse-Castres



La commission d'enquête émet un avis favorable assorti de réserves. Ouverte le 5 décembre 2016, l'enquête publique sur le projet d'autoroute Castres-Toulouse s'est terminée le 23 janvier 2017. Elle a donné lieu à une participation très importante du

public : 8751 observations ont été formulées.

La commission d'enquête a remis le 6 mars 2017 au Préfet du Tarn, coordonnateur de l'enquête publique, son rapport et ses conclusions sur :

- l'utilité publique du projet de l'élargissement de l'A680 : son avis est favorable assorti d'une réserve concernant l'aménagement de l'échangeur de Verfeil ;
- l'utilité publique de la concession autoroutière entre Verfeil et Castres : son avis est favorable assorti de réserves portant sur l'aménagement de la traversée de la commune de Verfeil, la réalisation d'un échangeur au niveau des communes de Maurens-Scopont, Cambon-les-Lavaur et Vendine ainsi que la révision de l'aménagement de l'itinéraire de substitution en particulier à hauteur des communes de Soual et de Puylaurens ;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées : son avis est favorable sous réserve de la prise en compte des réserves précitées concernant les Déclarations d'Utilité Publique ;
- le classement du projet de liaison Castres-Toulouse au statut autoroutier : son avis est favorable sous la même réserve de prise en compte des réserves précitées concernant les Déclarations d'Utilité Publique.

Sur la base du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, l'Etat se déterminera sur l'utilité publique du projet dans le délai de 12 mois, pour le projet de doublement de l'A680, et de 18 mois pour le projet d'autoroute Verfeil-Castres pour lequel la décision d'utilité publique doit être prise par décret après avis du Conseil d'Etat.

Le rapport complet de la commission d'enquête est disponible sur le site

<http://www.tarn.gouv.fr/projet-de-liaison-autoroutiere-castres-toulouse-a5682.html>

## Transport tarif réduit pour les + de 65 ans

Conséquence de la loi NOTRe, le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) sera dissout le 31 août 2017. Cependant le Conseil départemental de la Haute Garonne a décidé de maintenir ce service aux seniors au travers de sa compétence, l'action sociale.

Vous pouvez donc toujours voyager gratuitement, dans la limite de 12 voyages aller-retour par an, dans toute la Haute-Garonne.

Pour être éligible, vous devez être âgé(e) de 65 ans et plus, résider dans le département et être non imposable.

Les transports concernés sont : le réseau des bus Arc en Ciel du Conseil Départemental, et les cars et trains régionaux de la SNCF (dans la limite de la Haute-Garonne).

Pour en bénéficier à partir du 1er Septembre 2017, vous devez vous présenter, muni(e) de votre carte d'identité et de votre avis d'imposition, à la mairie de Bourg St Bernard qui fera les démarches avec vous et pour vous, auprès du Conseil Départemental.

## Attention à la vitesse

Après analyse des données enregistrées par le radar pédagogique, côte des Rouillères, nous constatons malheureusement une augmentation de la vitesse à cet emplacement et dans toute la commune.



### Que devons nous faire ?

- demander à la gendarmerie de verbaliser.
- augmenter le nombre de coussins berlinois.

Nous rappelons notre objectif qui est de «redonner la place à la sérénité dans le village». Nous n'attendons pas l'accident pour prendre des mesures drastiques.

Pour information nous avons demandé à la DDE du Conseil Départemental de compter et d'analyser la vitesse des véhicules route de Saussens à la limite des deux communes.

## Les enfants s'engagent contre le gaspillage alimentaire !



Le SIPOM est labellisé « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » depuis le mois de décembre 2015. Le SIPOM a également été retenu à l'appel à projet « 1000 écoles contre le gaspillage alimentaire » de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Le SIPOM est engagé, avec 21 écoles du territoire, dans cette action. Notre école a été retenue dans ce cadre !

Une première semaine de pesée dans chaque école retenue a été réalisée à l'automne dernier. Les écoles où le gaspillage moyen par enfant est le plus faible sont celles où un(e) cuisinier(e) prépare les repas sur place. La présence du cuisinier, les échanges quotidiens avec les enfants, la bonne odeur au restaurant scolaire, la prise en compte de leurs goûts, la qualité des matières premières et la façon de les préparer sont autant de points qui permettent d'obtenir de petites quantités de nourriture gaspillée.

L'école où les repas ont été les moins gaspillés lors de cette semaine de pesée (lundi, mardi, jeudi et vendredi) est celle de Bourg St Bernard, il est donc important de le souligner. Bravo à Sabrina VIVOS et Nadine BOUCARET nos deux « cantinières », aux enfants... chaque maillon de la chaîne est important.

Trois animations ont ensuite été réalisées par les animateurs du SIPOM afin de sensibiliser les enfants, essentiellement dans les classes de CM1/CM2. Les enfants ont approfondi leurs connaissances sur la fabrication du pain, en apprenant également à doser les féculents pour un repas en famille. Lors de la deuxième séance afin d'aborder les protéines végétales, ils ont goûté des graines de courge grillées, puis fabriqué et dégusté du houmous. La troisième séance leur a permis de montrer les impacts des choix de consommation en leur faisant tracer sur une carte du monde les trajets que font les composants de la pâte à tartiner et d'un jean.

Une seconde semaine de pesée aura lieu d'ici la fin de l'année scolaire. L'objectif est de diminuer davantage le gaspillage. Les collations du matin (ou goûters) peuvent être importantes pour certains enfants et quelques-uns arrivent à midi sans avoir vraiment faim... il paraît judicieux de prévoir des goûters plutôt légers : un fruit, une compote, des fruits secs (noisettes, noix, figes...)

## Le programme estival du centre de loisirs



Le centre de loisirs de Bourg Saint Bernard est géré par l'Association LEBC Grand Sud, et représenté par Thomas Lemhann, animateur, Adeline Marty, directrice adjointe et Laetitia AUSSENAC, Directrice Coordinatrice.

### Infos parents : A noter sur votre agenda !!!

Afin de clôturer l'année 2016-2017 dans la bonne humeur, les enfants des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) de l'école du Bourg St Bernard invitent leurs parents à leur spectacle « Family Fun Day ». Il se déroulera le **mardi 20 juin 2017** de 15H à 16h30 dans la cour de l'école.

Fin des NAP : jeudi 7 juillet 2017

### L'été au Centre de loisirs

L'Accueil de Loisirs accueille vos enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances d'été du **lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017** et du **lundi 28 juillet au vendredi 1er septembre 2017**, de 7h30 à 18h00.

Comme chaque année l'équipe d'animation organise des rencontres inter centres : La fête des enfants au Bourg !! Journée jeux gonflables, jeux en bois, pétanque, quad, ateliers cuisine, kermesse... Une veillée sera proposée aux enfants : jeux entre copains et contemplation des étoiles !! Sortie piscine, baignade au lac, jeux d'eau, initiation sportives, ateliers créatifs et jeux inter villes !!!!

### Les séjours d'été !!

**Pour les enfants de 4 à 6 ans** : Premier départ avec les copains sous tente du 10 au 12 juillet 2017 à Mons. Balade avec les ânes, grand jeux nature, atelier cuisine et veillée avec guitare et chant !!

**Pour les enfants de 6 à 11 ans** : séjour multisports sous tente du 24 au 28 juillet 2017 à la base de loisirs des Etangs (81). Initiation au tir à l'arc, trial, vtt, catamaran, canoë, pétanque, skate, mini golf, pêche .... Et veillée au bowling !!

Pour toute inscription aux séjours d'été, contacter Laetitia Aussenac au 06.41.69.35.48. **Attention les places sont limitées.**

Inscription par mail : [clsh-bourgstbernard@loisireduc.org](mailto:clsh-bourgstbernard@loisireduc.org)

Plus d'informations : 05.62.18.86.56 (*mardi matin et mercredi après-midi uniquement*)

Directeur adjoint : 06.78.71.27.34

## Terres du Lauragais

### Les nouveaux élus communautaires !

Lors de la séance d'installation du nouveau conseil communautaire le 30 janvier 2017, les 83 délégués, issus des 58 communes composant la Communauté de communes des Terres du Lauragais, ont élu le Président et les Vice-Présidents



Président de la Communauté de communes Terres du Lauragais :

**M. Christian Portet**, maire de Calmont

1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'administration générale aménagement du territoire: **M. Gilbert Hébrard**, maire de Vendine et conseiller départemental du canton de Revel

2<sup>e</sup> Vice-président en charge du développement économique : **M. Olivier Guerra**, maire de Gardouch

3<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la transition énergétique : **M. Pierre Izard**, conseiller municipal à Villefranche-de-Lauragais et président du Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne

4<sup>e</sup> Vice-président en charge des finances et des marchés publics : **M. Bernard Barjou**, adjoint au maire de Villefranche-de-Lauragais

5<sup>e</sup> Vice-présidente en charge de la petite enfance et des relais d'assistantes maternelles : **Mme Laurence Klein**, maire de Saint-Pierre-de-Lages

6<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'environnement et des déchets ménagers : **M. Jean-Pierre Houlié**, maire de Ségreville

7<sup>e</sup> Vice-présidente en charge du développement touristique : **Mme Marie-Claire Garofalo**, maire de Montgeard

8<sup>e</sup> Vice-président en charge de la culture et la communication : **M. Jean-François Pagès**, maire d'Avignonet-Lauragais

9<sup>e</sup> Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'équilibre du territoire : **Mme Sophie Adroit**, adjointe au maire de Cambiac

10<sup>e</sup> Vice président en charge de l'enfance, de la jeunesse, des sports et de la vie associative : **M. Jean-Clément Cassan**, maire de Caraman

11<sup>e</sup> Vice-présidente en charge du patrimoine, des espaces verts et des chemins de randonnée : **Mme Francette Ros-Nono**, adjointe au maire de Renneville

12<sup>e</sup> Vice-président en charge de la voirie et des transports : **M. Marc Mengaud**, maire de Lanta

13<sup>e</sup> Vice-présidente en charge des services à la personne : **Mme Michèle Touzelet**, adjointe au maire de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille

14<sup>e</sup> Vice-président en charge des lacs, rivières et zones humides : **M. Jean-Claude Landet**, maire de Saint-Léon

### Rénovez, améliorez votre logement !

Vous avez un projet d'amélioration énergétique de votre logement ? Vous souhaitez réaliser des travaux pour rendre votre logement plus sûr et confortable ou encore l'adapter à la perte de mobilité ?

Le Département de la Haute-Garonne, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ont mis en place un Espace Info Énergie qui vise à conseiller sur des solutions d'isolation, les éco-matériaux, les différents systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les énergies renouvelables, les économies d'énergies au quotidien, les aides financières.

Le conseiller **Vincent Velten**, vous reçoit chaque mercredi matin de 9h30 à 12h sur le site de Caraman de la Communauté de communes (7 Avenue du 8 mai 1945).

Contact : tel 05 34 33 48 02 ou [infoenergie@cd31.fr](mailto:infoenergie@cd31.fr)

Une fois par mois la permanence est jumelée avec d'autres acteurs de l'habitat pour vous accompagner dans la définition de votre projet :

- Architectes du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

- Conseillers en amélioration de l'Habitat (travaux de lutte contre la précarité énergétique, d'insalubrité ou d'adaptation à la perte d'autonomie).

## Projet du groupe scolaire

Avec l'appui de l'AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage), un groupe de suivi composé d'élus et associant les enseignants, le personnel communal ainsi que des parents d'élèves, a défini un projet, sur la base de deux grands axes :

**-des locaux adaptés à l'accueil, dans les meilleures conditions, de 150 enfants environ, à l'horizon 2030/35 (environ 120, actuellement), avec :**

- cinq salles de classe à double niveau ;
- une salle réservée aux activités périscolaires ;
- l'agrandissement de la cuisine et de la salle de restauration ;
- une bibliothèque « mixte », à l'usage des écoles et ouverte à la population.

**-des coûts maîtrisés :**

- réutilisation, dans la mesure du possible, des bâtiments en dur actuels, après rénovation ;
- limitation des coûts de fonctionnement futurs ;
- compatibilité du projet avec les finances de la commune.

Un appel d'offres a été lancé, à la fin de 2016, pour sélectionner, dans le cadre d'un concours, le futur maître d'œuvres du projet.

Une première consultation a permis de sélectionner 3 cabinets d'architectes, sur les 56 candidatures reçues.

Dans un second temps, le jury du concours, composé des quatre élus de la commission communale des appels d'offre et de deux architectes indépendants, a classé, le 28 mars dernier, le cabinet OeCO, en première position du concours. Les critères déterminants qui ont présidé à ce choix ont été :

- l'adéquation stricte au programme défini et notamment, la prise en compte du cadre de vie et de travail des enfants et du personnel ;
- le respect de l'enveloppe budgétaire imposée ;
- une approche résolument éco-responsable, par le choix des techniques et matériaux préservant les ressources naturelles.

Les négociations sont en cours actuellement, avec le cabinet d'architectes, afin de finaliser le marché en vue de notification officielle.

## Installation d'un jeune médecin

Jeune généraliste, le docteur Pierre Serveille partagera provisoirement le cabinet de l'osthéoopathe à partir du 29 mai prochain.

## Commémorations

Les 19 mars et 8 mai derniers ont été commémorés respectivement, le cessez-le-feu en Algérie de 1962 et l'armistice de la Seconde Guerre mondiale de 1945.

Devant une assistance nombreuse, le traditionnel hommage a été rendu aux Bourguignons morts pour la France par un dépôt de gerbes aux monuments aux morts du Bourg et de Roques notamment.

De nombreux enfants du village ont déposé leur bouquet, participant ainsi, au devoir de mémoire envers nos anciens.



**BOURG-ST-BERNARD**

**jeudi 2 juin** «Ces héros qui ont fait l'histoire»

20h30 > **BELOTE** • Place du Pradal

**vendredi 3 juin** «Les héros de BD»

19h00 > **APÉRO** • Place d'Auta

22h00 > **DISCO OCÉANIS** • Place d'Auta

**samedi 4 juin** «Les héros de TV et Films»

9h00 > **CONCOURS DE PÊCHE ENFANT** • Petit Lac du Bourg

14h00 > **LA PRADAL'AISE** Concours de pétanque doublette ouvert à tous • Place du Pradal

19h00 > **APÉRO** • Place d'Auta

19h30 > **REPAS** • 17€/pers. • Tarif réduit à 15€/pers. pour toute réservation avant le Mercredi 1 JUILLET • 8€ enfants de moins de 12 ans • Gratuit les enfants de moins de 7 ans • Inscription et Règlement (par chèque uniquement) Mairie, Papagaio ou au Vival de Bourg St Bernard • Place d'Auta

22h30 > **ORCHESTRE HOUSTON** • Place d'Auta

**dimanche 5 juin** «Les héros de tous les jours»

11h15 > **MESSE**

12h00 > **APÉRO** • Place d'Auta

14h00 > **PÉTANQUE** Concours officiel tripléte • Place du Pradal

15h30 > **JOUER AVEC VOS HÉROS** Jeux pour enfants • Cour de l'école

22h30 > **ORCHESTRE EUROSIS** • Place d'Auta

**FÊTE DU PRÉ  
DE LA FADAISE**

**lundi 6 juin**

«Les héros de notre enfance»

*Le Pré  
de la Fadaise*  
1211

14h00 > DÉPART DU DÉFILÉ VERS LE PRÉ DE LA FADAISE

15h00 > LE PRÉ DE LA FADAISE

18h00 > ORCHESTRE DE MICHEL

22h30 > FEU D'ARTIFICE

23h00 > REPRISE DU BAL



**WWW.PREDELAFADAISE.COM**

## FETE DE LA FADAISE 2017

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT REGLEMENTES

Par arrêté municipal, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles seront réglementés durant les quatre jours de la fête de la Fadaise, dans le centre du Bourg.

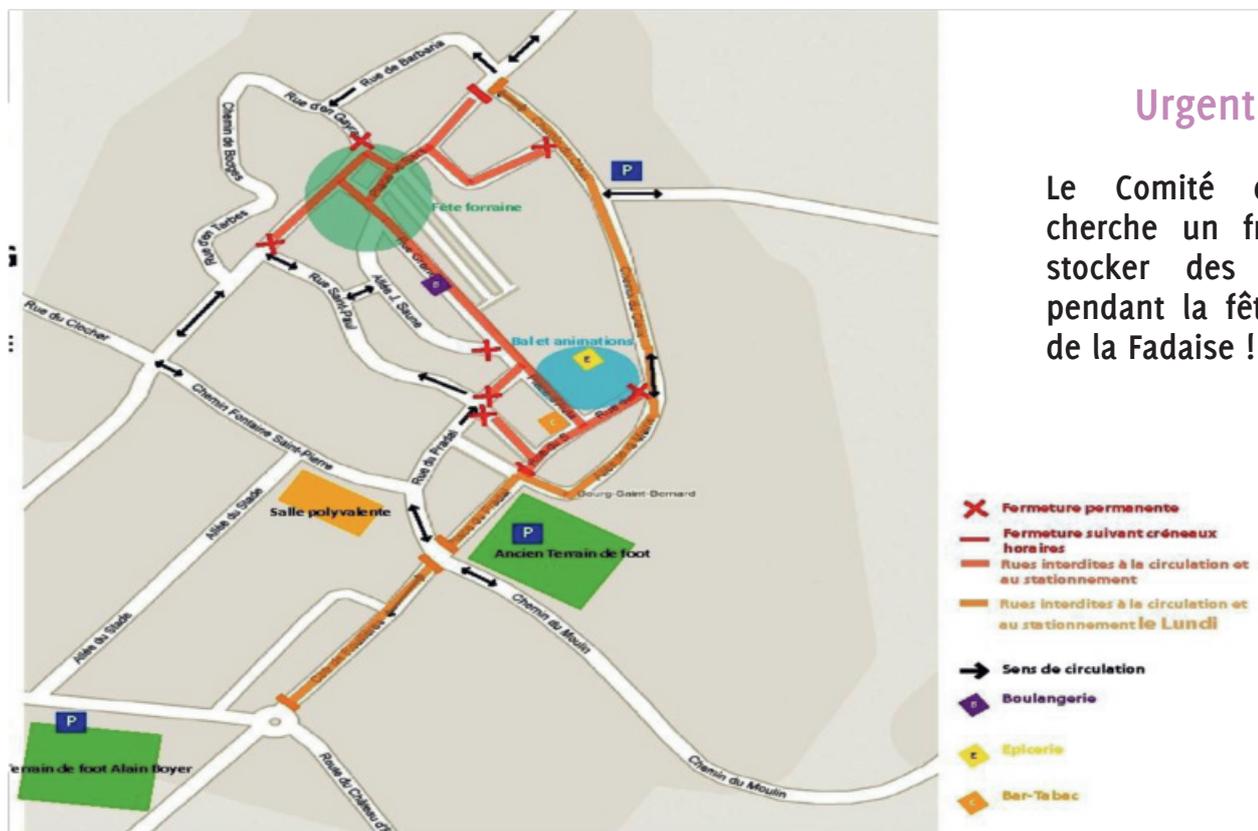
La **Grand-Rue**, les **rues Neuve, Jacques-Sauné, la Côte des Rouillières** et le **chemin du Clos**, seront totalement **interdits au stationnement et à la circulation**, dans les créneaux ci-dessous, **en rouge**. Leurs entrées seront barrées.

Si vous devez utiliser votre véhicule durant la période de la fête, nous vous demandons de bien vouloir prendre les dispositions utiles, pour ne circuler et ne stationner que pendant les créneaux autorisés.

	Vendredi 2 juin	Samedi 3 juin	Dimanche 4 juin	Lundi 5 juin	Mardi 6 juin
Grand-Rue	19h - 5h	14h - 5h	13h - 5h	12h - 5h	
Place d'Auta	19h - 5h	14h - 5h	13h - 5h	12h - 5h	
Place de Sers	19h - 5h	14h - 5h	13h - 5h	12h - 5h	
Allée de la Mairie				11h - 20h	
Côte des Rouillières				11h - 20h	
Chemin du Claux				11h - 20h	
Chemin du Claux *	9h	de la place d'Auta à l'allée de la Mairie			15h

*En rouge, les plages horaires où le stationnement et la circulation sont totalement interdits*

**Nota :** La circulation sera exceptionnellement, **autorisée dans les deux sens**, pendant toute la période du vendredi au dimanche, sur **l'Allée de la Mairie**.



**NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPREHENSION  
ET DE VOTRE COOPERATION**

## L'AVAT

C'est du 25 au 29 mai 2017 que les Rencontres de Vol à Voile des Grandes Ecoles Aéronautiques (RVVGEA) se dérouleront, sur l'aérodrome de Bourg-Saint-Bernard. Cet événement qui rassemble plus de 80 passionnés par jour, permet aux différentes écoles telles que l'ENAC, Supaéro, Estaca, l'École de l'Air, Akaflieg et bien entendu l'Ipsa (organisatrice de l'événement cette année), de partager un moment agréable entre jeunes pilotes.

L'AVAT co-organisera cet événement et accueillera les jeunes de ces écoles sur la plateforme. Nous invitons bien entendu tous les habitants de Bourg-Saint-Bernard à venir découvrir la plateforme et échanger avec ces jeunes futurs ingénieurs passionnés d'aéronautique.



L'AVAT recherche un volontaire au titre du service civique qui pourrait commencer dès le mois de mai pour une durée de 8 mois.

Voici un descriptif des tâches qui seront proposées :

- ▶ Accueil
- ▶ Communication / marketing
- ▶ Site WEB
- ▶ Aide au treuillage
- ▶ Aide à la réalisation des manifestations (rvvgea , concours ...)

Le volontaire devra être en possession d'un moyen de locomotion et pourra être hébergé sur place gracieusement.

Si vous êtes intéressé (e), contactez l'AVAT

au 09 66 12 13 07 ou 05 61 83 77 72

[www.avat.fr](http://www.avat.fr)

<https://www.facebook.com/AVAT.Planeur>

## Foyer rural

### Chasse aux oeufs

Encore cette année la chasse aux oeufs a été un vrai succès ! Au total, 200 oeufs en chocolat et 6 oeufs d'or cachés (et retrouvés !), 60 vrais oeufs pour l'omelette pascale, sans oublier Germaine la "vrai" poule à peser.

### Gala de danse

Cette année le Gala de danse du foyer rural aura lieu le **dimanche 9 juillet** à 17h au Centre Culturel St Saint-Exupéry de Caraman. Venez nombreux encourager nos danseuses dans cette superbe salle de spectacle.

## Club de tennis



C'est sous un soleil radieux que le Club de tennis de Bourg Saint Bernard a organisé, dimanche 19 mars dernier, une rencontre amicale entre ses licenciés ados/adultes. Une belle opportunité pour mieux se connaître, partager un moment convivial et jouer dans une ambiance décontractée !

Voici les prochains rendez-vous tennistiques proposées par le Club :

- ▶ Dimanche 28 mai 2017 : Fête nationale du tennis- Portes ouvertes - Jouons en famille/ amène un copain
- ▶ Mercredi 21 juin 2017 : Plateau GALAXIE Tennis 6/9 ans (rencontre interclub à la ligue à Balma)
- ▶ Dimanche 25 juin 2017 : Fête du tennis, tournois enfants, remise de médailles
- ▶ Samedi 1er Juillet 2017 : Assemblée Générale à la salle de Roques + Fête du Club BBQ/soirée
- ▶ À partir du 3 juillet 2017 : stages de tennis enfants et ados

Léo Walter 06 28 20 74 85

[walter93walter@gmail.com](mailto:walter93walter@gmail.com) ou [tennisbsb@outlook.fr](mailto:tennisbsb@outlook.fr)

<http://tennisclub-bsb.blogspot.fr/p/contact.html>

## FNACA

Le 20 janvier, l'assemblée générale a eu lieu à la salle des fêtes de Roques. Le bilan financier a été approuvé.

Le bureau a été reconduit à l'unanimité:

- Président, René JEAN-JEAN ;
- Vice-président, Lucien GASC ;
- Secrétaire, Moïse CAUSSE ;
- Trésorier, Georges PEREZ .
- Porte-drapeaux, Louis METCHE et Lucien GASC.

Commémorations :

- 19 mars 1962, date du cessez-le-feu en Algérie ;
  - 8 mai 1945, capitulation de l'Allemagne nazie ;
  - 11 novembre 1918, date de l'armistice de la Première Guerre Mondiale ;
- Journée du Secteur Lauragais-Montagne Noire : le 20 octobre 2017,

## Agenda



### Mai

- du 25 au 29 :  
Rencontres de Vol  
à Voile

### Juin

- du 1er au 5 : Prê de la  
Fadaïse

### Juillet

- 1er : Fête du club de tennis
- 9 : Gala de danse

### Septembre

- 2 : Forum des associations
- 2 : Méchoui de Roques

Plus d'info sur l'agenda  
[www.lauragais-tourisme.fr](http://www.lauragais-tourisme.fr)

## Ouverture du site internet

Le site internet [www.bourg-saint-bernard.fr](http://www.bourg-saint-bernard.fr) de la commune est en ligne !

Nous avons essayé d'y transcrire toutes les informations utiles, pour faciliter votre vie dans le village. Aidez-nous à le compléter et à l'améliorer. N'hésitez pas à nous contacter, pour nous faire part de vos critiques et de vos suggestions. Votre avis nous intéresse !

## Un local pour cours de musique ?



Un projet de cours de musique au Bourg St Bernard est en train de se former. Pour cela, le foyer rural recherche un local (une simple pièce) pour pouvoir entreposer un piano.

Vous avez une grande maison ? Une pièce dont vous ne vous servez pas ? Un local à louer ?

Contactez Sandra Campas

☎ 06.14.75.23.30

✉ mood.indigo@hotmail.fr

## Mémoire du village !



Afin de constituer un fond d'archives de la commune, la municipalité est à la recherche de documents, objets, photographies qui pourraient illustrer l'histoire du village. Bien entendu, tous les documents seront restitués à leur propriétaire, après avoir été répertoriés, photographiés ou reproduits.

Et si vous avez en mémoire des événements ou des anecdotes concernant le village ou ses habitants, nous serons heureux aussi, de pouvoir les recueillir. Vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 05 62 18 86 50.

## CARNET

### Mariage

M. David QUARANTA et Mme LAUTH Audrey le 15 avril 2017



### Décès



M. René OULIE le 15 janvier 2017  
M. Jean-Marie CROUX le 3 février 2017  
M. Christian ROUDET le 26 mars 2017  
Mme Marie Pauline SALVIAC le 05 avril 2017

### Naissances

Nathan VIANES né le 7 février 2017  
Lola MATEU née le 19 février 2017  
Raphaël FRAT né le 10 avril 2017

